

Officiel

Réunion des 21 et 22 juin 2002.

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

Procès-verbal.

5 voix et la seconde 3.
Guy Perrusset demande ensuite la parole pour justifier sur la nécessité de communiquer sur les préavis perdus de ce conseil central.

V. FINANCES

Reapprovisionnement budgétaire
Le préambule David Lappartient indique que son intervention sera faite en raison de l'importance des réclamations à faire. Le réservoir général présente le rapprochement régional final au 31 mai 2002, après sept mois d'exercice. Il apparaît donc difficile de dégager une tendance. Il insiste sur les difficultés de procédures très coûteuses dans la partie de la restructuration des ententes, en particulier les délais et les coûts engendrés. Au niveau personnel sur le budget du deuxième exercice et l'exercice 2001/2002 seraient différents. Toutefois, des améliorations importantes sont intervenues, traduites par une meilleure maîtrise des dépenses et des paiements des fournisseurs. En période hivernale, la trésorerie de la FFC a été meilleure qu'au cours des exercices précédents.

Concernant les charges des services généraux, les frais de dépense et de fonctionnement ont dépassé l'enveloppe prévue. Les décaissement ne tient pas compte d'une réévaluation des coûts de service. Les charges réalisées étant décaissées en octobre TTC, les sommes budgétées au poste TVA non supportée (112,81 K€) seront évoquées dans une nouvelle version. Concernant les restaurations de base, les résultats s'améliorent dans de meilleures conditions qu'en 2001. Les coûts relatifs aux mutations sont encore soumis à des corrections (remboursements à envisager). Concernant le titre "licences", le chiffre espéré ne sera pas atteint puisque le taux de comparaison des licences accordé au 31 mai 2002 laisse pratiquer une baisse du montant de l'émission de 2%.

Demandant les modalités de la négociation fédérale, qui n'a également pas été apportée par le biais de la convention collective entre la FFC et le ministère des Sports, de fait, le budget réalisé est plus important que prévu. Les charges relatives à la communication ont déjà dépassé la somme prévue mais cela s'explique par les dépenses en œuvre pour la mise en place de la nouvelle version du site internet. Les dépenses engagées sont amorties sur les deux dernières années la charge de ce poste.

Les budgets des commissions évoluent normalement dans la mesure prévue. Pour la DTM, les produits provenant de la négociation du contrat des Sports sont validés. Les revenus issus d'un numéro satellitaire des revenus seront réalisés. L'avancement du renouvellement en cours du parc de véhicules mis à disposition des entraîneurs nationaux. Pour les épreuves officielles et un particulier le Challenge France Cycliste de cyclo-cross, les charges sont assimilables par rapport à ce qui était prévu. Le directeur financier veille à ce que les cotisations de cette organisation concernant ces produits, les sommes provenant des autres publications ont été justifiées. Les charges directes de structures des épreuves officielles sont ventilées ultérieurement.

Sur "la France Cycliste", les charges évoluent normalement. Par contre, dans la partie "pratiques", les sommes, la publicité et les amances de courses demeurent dans les prévisions. Il faut donc s'attendre un déficit important que prévu. Le président et le trésorier général ont regretté le retard du rédacteur en chef de "la France Cycliste" ainsi d'éclairer les instances à envisager pour remédier à cette situation.

Sur les sites VTF/FPC, l'autofinancement théorique s'élèvera à 1000 € alors que l'exercice précédent était excédentaire 300 €. Jean-Pierre Lebret sera invité à proposer des solutions pour parvenir à l'équilibre des comptes.

Imputation aux comités régionaux du coût lié à l'établissement des licences

L'essai général explique que la négociation des finances va enlever les remarques formulées par le CNR. Il précise que ces du transfert de l'établissement des licences aux conseils régionaux, une somme de 5 francs par licence a été attribuée à ces derniers. Cette somme a ensuite porté à 7 francs. Ces fonds ont générés des charges supplémentaires pour les comités régionaux, en matière d'équipement informatique. Il précise que le remplacement du matériel devra être effectué au moins tous les deux ans. Il rappelle que la loi de programmation 2003 devra être opérée de toute manière et qu'il existe de ne pas imputer la totalité de ce remplacement réalisé à l'établissement des licences.

David Lappartient explique que la part réservée aux comités régionaux a subi une augmentation de 18% en deux ans. Il précise que ce pourcentage de nouveau abordé lors du débat associatif à la fin de l'annexe 2003.

Proposition de versements d'un fonds de formation

Yann Sanguin explique le processus proposé par la LCPI (ligue du cyclisme professionnel) pour appuyer sa contribution aux actions de formation de la FFC. Les prix des championnats, précisément versés à l'UCNCP, viennent renforcer le financement. Ils servent transversalement en droits d'organisation et perçus par la FFC.

Tarification 2003

Le secrétaire général rappelle que la commission des finances réunit le 12 juin 2002 et que lors de ses travaux, elle a en compte les informations fourries par l'expédition des licenciés. Elle s'est fixé pour objectif le respect des engagements pris en début de mandat de limiter les augmentations en les limitant sur le coût de la vie. Le projet tarification intégrée donne une hausse de 2,5% par rapport à la tarification 2002. David Lappartient présente le projet de tarification.

Ensuite, le trésorier général précise que la part du coût de licence relevant aux comités régionaux est passée de 7 à 8 €. Ce qui signifie qu'en cours des trois dernières années, la répartition aux comités régionaux a augmenté de 26%. Entre 2001 et 2003, cette part augmentera de 7,15% alors que dans le même temps, la part fédérale n'augmentera que de 1,5%.

Il appelle ensuite la proposition de création d'une licence "cyclopass", pour un coût de 24 € soit le même coût qu'un "Passport Nature". Le président explique qu'il souhaite la création d'une licence à prix attractif, répondant aux attentes des pratiquants du cyclisme de loisirs.

Le secrétaire général intervient pour souligner le fait que la généralisation de l'ouverture des épreuves de huities aux non licenciés dans les catégories de la licence du moins due permet de décliner

la participation au challenge national pour la saison 2003.

I. Réunions d'entraînement interclubs

Sur proposition du docteur Alain Calvez, le Comité directeur décide d'autoriser l'organisation de deux épreuves d'entraînement avant la date d'ouverture officielle de la saison sur route, à l'exception des catégories Minimes et Cadets.

II. Affiliation d'un comité par club

Le président fait part d'un demande du comité départemental de Haute-Savoie qui souhaite que la FFC impose la présence d'un commissaire licencié dans l'effectif pour chaque épreuve d'affiliation dans leur club. Ainsi, dans le Ca-

hiervois, le Final à Eragy, les 28 et 29 juin.

• Stade à La Roche-sur-Yon les 28 et 29 mars. C'est les 12 et 13 avril. Visite le BreizhTour le 3 et 4 mai. L'entente école d'engagement de la commune les 17 et 18 mai.

• Indoor de Saint-Etienne les 2 et 3 octobre 2002.

Pour favoriser la promotion de sa discipline, la commission souhaite que la licence "Départementale lycée" permette de participer à un autre type de compétition de BMX à condition que celle-ci se dispute dans le contexte d'appartenance à l'école. La commission souhaite également rappeler que les détenteurs d'une première licence ne sont pas autorisés à participer aux épreuves "masters" et "adulte".

Pour les licenciés dans l'école, la commission propose que les 2 premières écoles championnat national 2002 de la catégorie "Junior/Polyvalent" soient obligées de solliciter une licence des séries "National" ou "Elite" 2 pour la saison 2003. Pour les autres, elle préconise une licence de série "National". Ces propositions sont adoptées.

3. Commission du polo-vélo

Jean Pitallier présente les prépositions de modification du règlement souhaitées par la commission. Celles-ci concernent les points suivants :

• Actualisation de l'adresse du siège fédéral.

• Chapitre 1 page 1 : tout. Pas de modifiant lors du règlement il est précisé qu'au moins d'entre elles doivent participer.

• Page 3 chapitre 7 : arbitre. Pas de modification du règlement, il est rappelé que la commission nationale devra déterminer les arbitres.

• Page 5 article 14 : dimensions du terrain. Pas de modifications du règlement. Il est rappelé que les buts attachés aux buts de football ne sont pas réglementaires.

• Page 6 article 4-1 : le maillot. Modifications proposées de cet article : la tête à les dimensions suivantes : longueur maximum 180 mm, largeur entre 40 et 60 mm, épaisseur entre 30 et 40 mm.

• Page 7 article 7 : composition de l'équipe. Modification proposée de cet article, une équipe se compose de huit joueurs dont cinq sont admis en équipe sur le terrain, l'un de ceux-ci est obligé comme gardien de but, les autres sont également admis en équipe.

Les trois autres joueurs sont appellés remplaçants.

• Page 7 article 9 : changement de joueurs. Les trois joueurs remplaçants sont admis à jouer dans les conditions suivantes :

• Page 9 article 8 : buts morts faire des fautes de terrain. Un article 149 est proposé : les deux joueurs autres que celui chargé de la remise en jeu doivent être à plus de 10 mètres du but, soit lors d'une remise en jeu contre défense à une partie de but doit être sur la ligne de but entre les poteaux de but.

• Page 24 : remise en jeu du ballon. Modification proposée de l'article 24-2 : tout les joueurs autres que celui chargé de la remise en jeu doivent être à plus de 10 mètres du but du camp effectuant la remise en jeu, et cette remise en jeu est à moins de 10 mètres de son but. Dans ce cas, le joueur faisant office de gardien de but doit être sur la ligne entre les poteaux de but.

• Utilisation de vélos "type-VTT" peuvent être utilisés pour de l'entraînement mais pas pour les compétitions officielles.

Le Comité directeur approuve ces modifications.

10. Commission Jeunesse et formation

Bernard Savoy recorde quelques actions de la commission. Il précise que 300 classes ont participé en 2001 à l'opération baptisée "J'aime l'activité". La commission souhaite que les comités régionales n'ont pas à expérimenter l'intervention en proposant d'autres actions de coopération en direction de la population scolaire et particulièrement auprès des enseignants et établissements scolaires. Il considère que "l'espace du jeu", opération lancée par Alain Vigneron, est encore dans les "starting-blocks" malgré l'effort déployé. Il souligne les bonnes relations avec l'INSS.

Bernard Savoy fait ensuite part de la réalisation d'un document sous forme de thèbes, relatif au contenu de la formation des brevets scolaires (BSI et BS2).

A l'issue de cet exposé, il présente le projet de réalisation d'une cassette vidéo pour la promotion du cyclisme dans les écoles et pour une diffusion auprès des comités régionaux. Il estime le budget nécessaire pour cette opération à 4000 €. A ce sujet, Jean-Pierre Giboudet soulève le point de vue de l'ensemble général. Le Comité directeur donne son accord pour la réalisation de cette cassette vidéo.

11. Commission du vélo loisirs

Roger Bordaïne demande aux membres d'approuver une résolution en faveur du développement du cyclisme en intérieur. Il souhaite aussi que celle-ci soit consensuelle par des actions de développement. Le Comité directeur approuve cette initiative à l'unanimité.

Roger Bordaïne évoque ensuite les problèmes administratifs rencontrés lors de l'organisation des épreuves cyclo-touristiques. Il suggère la création d'un groupe de travail appelé à examiner les textes existants et à envisager les modifications réglementaires qui s'imposent.

Il présente ensuite les prémisses de la commission. Celui-ci souhaiterait la création d'une carte accès à la journée à un coût modique.

Le Comité directeur se montre favorable à la création de la carte accès à la journée et au maintien de la licence annuelle traditionnelle.

Joseph Gargantini estime que la première des résolutions devrait prendre le Comité directeur pour constater à la mise en place d'une vraie politique de développement, appuyée par des moyens modestes et réguliers entretenus.

Le Comité directeur donne son accord pour la réalisation de cette carte.

12. Commission des clubs et des 15-20 ans

Hervé Lagorce propose une modification au règlement du challenge interrégional Cadets. La commission souhaite que chaque équipe de comité départemental puisse bénéficier d'un véhicule suiveur à l'échelon course, à chaque fois que la configuration du circuit le permet. René Pellet se déclare favorable à cette mesure et souhaite y associer la valorisation des équipes de l'UNSS, d'un RPS et d'un RPS2 lors de la détermination de l'ordre des véhicules suivreurs.

Hervé Lagorce propose ensuite que les comités départementaux vainqueurs des épreuves interrégionales puissent bénéficier d'un quota qualificatif (deux coureurs) au championnat de France Cadets.

13. Commission de l'entraînement et de la formation

Sur proposition du docteur Alain Calvez, le Comité directeur décide d'autoriser l'organisation de deux épreuves d'entraînement avant la date d'ouverture officielle de la saison sur route, à l'exception des catégories Minimes et Cadets.

14. Commission de l'entraînement et de la formation

Le président fait part d'une demande du comité départemental de Haute-Savoie qui souhaite que la FFC impose la présence d'un commissaire licencié dans l'effectif pour chaque épreuve d'affiliation dans leur club.

15. Commission de l'entraînement et de la formation

Sur proposition du docteur Alain Calvez, le Comité directeur décide d'autoriser l'organisation de deux épreuves d'entraînement avant la date d'ouverture officielle de la saison sur route, à l'exception des catégories Minimes et Cadets.

Sous la présidence de Jean Pitallier.

Membres présents : Raymond Asquini, Alain Vincent, René Pellet, Yann Sanguin, vice-président, Clément Scattolini, chargé de mission, Patrice Ray, secrétaire général; Jean-Louis Lapapoutre, trésorier général; Pierre Poivet, trésorier adjoint; Alain Calvez, Joseph Gargantini, Hubert Louvet, François Natzel, Pierre Rivozey, Roger Bordaïne, Gérard Nicolai, André Bouzaia, Pierre Caussac, Hervé Lagorce, Jean-Claude Decropman, Christian Boucet, Michel Berringer, Alain Chiffaut, membres.

Membres absents excusés : Frédéric Balanger, vice-président; Aude Lefort, Pascal Dubois, Jean-Pierre Deslier.

Assistant également à la réunion : Michèle Lerot, membre du président, Christophe Lavergne, responsable du risque; Jean-Baptiste Peltier, chargé de mission après être devenu; Henri Prud'homme, directeur du service compréhension et financier; Patrick Cluzaud, chef du technie national; Jean-Pierre Giboudet, directeur de la partenariat de la réglementation et de la logistique; Sylvie Paquin, chargée de communication; les présidents de comités régionaux, présidents de comités régional, représentants de la LCFP (autres divisions); Catherine Gaston (présidente de la commission "sport au féminin"); François Scavini (président de la commission "marketing, développement et communication"); Maureen Kucher (Alsace); Jean-Guillaume (Bretagne); Guy Perrusset (Normandie); Patrick Venet (Méditerranée).

Absents excusés : Alfred Sault (Corse), Michel Bergoin (Provence), Alain Menut (Languedoc), Michel Calliat (Basse-Normandie), Armand Mégard, membre du comité national.

avis lors de la prochaine réunion.

Jean Pitallier fait part du souhait exprimé par les dirigeants de la discipline BMX de mettre en place des commissions interrégionales. Concernant l'homologation des pistes de BMX, le président fait appel à la responsabilisation des présidents de comités régionaux et souhaite que les pistes proposées pour l'organisation des championnats comprennent un minimum de conditions régulières.

René Pellet formule un vœu exprimé par le CNPR et relayé à l'ensemble des licenciés "Elite". Sur sa proposition du docteur Alain Calvez, le CNPR souhaite que durant les mois de juillet et d'août 2003, les licenciés "Elite" ne soient pas tenus de se soumettre aux dispositions prévues à leur égard, concernant les quotas de participation à respecter concernant leur activité. Compte tenu des débats déjà pris par le Comité directeur, il n'y a pas lieu de modifier la demande.

RELEVE DES POINTS SUR LES MÉTIERS OFFICIELLES

1. Championnats de France sur route 2002

Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que son service est allié à la finalisation de cet événement organisé à Brive-la-Gaillarde.

2. Championnats de France de VTT 2002 aux Orres

Jean-Pierre Giboudet explique que cet événement se présente sous la responsabilité de Bertrand Charrier, qui quitte ses fonctions à l'issue de cette manœuvre.

3. Championnats de France 2002

Deux épreuves de cross-country ont eu lieu selon la nouvelle législation. Celle-ci n'a pas eu d'influence sur le nombre de participants, l'autre est par contre suivie des conditions d'organisation.

Le directeur du département "réglementation et logistique" considère qu'il faudra néanmoins reviser la gestion sportive des épreuves, sachant que les commissions ne peuvent plus s'appuyer sur un personnel fidérial. La gestion du cross-country dans les classements par les organisateurs locaux gêne des difficultés qui risquent d'être récurrentes. Parmi les initiatives envisagées, le recours à un prestataire de service semble inévitable, avec un dépassement du budget prévisionnel.

La première épreuve de descente sera organisée à La Colmiane sous la responsabilité de Bertrand Charrier. Comme pour le cross-country, la gestion informatique des classements pour problèmes.

Jean-Pierre Giboudet lance un appel à candidatures pour l'édition 2003.

4. Championnats de France sur piste 2002 à Hyères

Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que son service est allié à la finalisation de l'épreuve de vitesse de la section de Malakoff. La charge de communication apporte des explications complémentaires relatives à la couverture télévisée de l'événement. Une retransmission de 26 minutes sera diffusée le dimanche 4 octobre, à 16h20, après le GP de Hamburg (maison de la Coupe du Monde sur route). Les images de production des images seront pris en charge par la section de vitesse.

5. Challenge national de France 2002 des épreuves de cyclisme

Jean-Pierre Giboudet fait partie de la candidature du Cercle Gambetta d'Orléans. Le caherc d'accompagnement joint au caherc des charges a été envoyé à ce club. Le caherc d'accompagnement joint au caherc des charges précise bien que l'appellation "Championnat de France" a disparu.

6. Championnats de France sur route 2003

Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que les négociations avec le comité d'organisation de Plumelec sont très avancées.

7. Championnats de France de cyclo-cross 2003

Le caherc fait part de la FFC et le CCDO (Normandie) sera signé prochainement.

8. Manche française de Coupe du Monde 2003 de cyclo-cross

La décision du décret du ministère du sport d'urgenciation de la manche sera organisée à L'Isle-en-Dodon (comité du Nord-Pas-de-Calais). 5 juillet 2003.

9. Championnats de France de l'Avenir 2003

Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que le caherc des charges déjà signé prévoit une organisation du 24 au 25 août, basé sur la concurrence de dates avec "La Trans Alsace", l'organisateur du rallye international "Espresso", le Bureau du Comité directeur s'étant montré, lors de sa dernière réunion du 7 juin 2002, favorable au report d'une semaine de la date des championnats de France de l'Avenir. Jean-Pierre Giboudet précise que les négociations entreprises avec les organisateurs normands des championnats de France de l'Avenir n'ont pas abouti, alors que de nouveaux contacts avec les organisateurs concernés seront tentés.

10. Championnats de France de cyclo-cross 2004

Le directeur du département "réglementation et logistique" fait part des candidatures des comités d'organisation de Lévin (Nord-Pas-de-Calais) et Sedan (Champagne-Ardenne).

11. Championnats de France de l'Avenir 2004

Jean-Pierre Giboudet annonce que la reconnaissance du circuit de Cusset a été obtenue. Celle du circuit de Brioude est programmée. La décision d'attribution à un de ces deux sites sera prise lors de la prochaine réunion du Comité directeur (lundi 5 octobre 2003).

12. Championnat de France sur challenge national de cyclo-cross 2003

Le directeur du département "réglementation et logistique" fait part de l'absence d'organisateur pour l'épreuve d'affiliation dans le Limousin. Jean-Pierre Giboudet, membre du Comité directeur, a été nommé à la tête de l'épreuve.

13. Championnat de France sur challenge national de cyclo-cross 2004

Le directeur du département "réglementation et logistique" fait part de l'absence d'organisateur pour l'épreuve d'affiliation dans le Limousin. Jean-Pierre Giboudet, membre du Comité directeur, a été nommé à la tête de l'épreuve.